



Une campagne internationale contre Condamnation du président du SNATEGS Algérie,

Mellal Raouf , président du syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz , SNATEGS vient d'être condamné illégalement et arbitrairement à 6 mois de prison ferme ,le 15 décembre 2016,par le tribunal de Guelma pour avoir soulevé et dénoncé des pratiques de corruption avérée par des surfacturations, touchant plus de 8 millions de consommateurs d'électricité de basse tension qui sont exclusivement les foyers et les démunis sur l'ensemble du territoire national, sans toucher les industriels et les Entrepreneurs , consommateurs de haute tension .

Révoqué abusivement de son travail pour son appartenance au syndicat autonome en mars 2013 ,Mellal Raouf, leader syndical incontesté, militant du syndicalisme autonome libre et fervent défenseur des intérêts des travailleurs et de la liberté de l'exercice du droit syndicat n'a pas baissé les bras .Fort de sa conviction ,il a réussi en dépit de la répression et des entraves à implanter le SNATEGS dans 27 régions du territoire national, y compris au Grand Sud depuis son élection à la tête du syndicat.

Militant syndicaliste très actif, il est victime d'un acharnement, policier et judiciaire, (interpellation à son domicile, et une série de condamnations toutes arbitraires), il a été poursuivi à la suite d'une grève pour l'exercice du droit syndical en 2014 et condamné d'une amende pour entrave à la liberté de l'exercice du travail.

Bien que le SNATEGS soit enregistré le 30/12/2013, sous le No_111, il est révoqué en 2014, pour appartenance à un syndicat non reconnu, à la suite d'une dénonciation de ponction systématique sur salaire pour cotisation au profit de l'UGTA << syndicat maison >> à l'insu des travailleurs pour couvrir le déclin de la représentativité de l'UGTA au sein du groupe SONELGAZ.

En 2015, il a été poursuivi par la justice à la suite d'un rassemblement syndical devant la Direction Générale du Groupe SONELGAZ pour attroupement non autorisé.

En 2015 .Il a été convoqué par la brigade de lutte contre la cybercriminalité devant le tribunal de Biskra (800km au Sud d'Alger) à la suite des activités de sensibilisation des travailleurs sur face book.

En 2016 poursuivi pour substitution de fonction, il comparait devant le juge d'instruction du tribunal de Guelma à la suite d'une plainte déposée par l'employeur SONELGAZ qui lui renie la qualité de syndicaliste étant donné qu'il est révoqué.

Pourquoi le SNATEGS est-il visé par le gouvernement algériens ?

Le SNATEGS fort de sa représentativité au sein du groupe SONELGAZ, gagne du terrain chaque jour dans la mobilisation et la sensibilisation des travailleurs contre la précarisation de l'emploi, il s'inscrit dans la lutte contre la privatisation pour la protection et le maintien de l'outil de travail et contrecarrer la corruption légalisée par des mécanismes qui maintiennent le flou sur la gestion économique qui exclut les syndicats autonomes, représentants authentiques des travailleurs.

Le groupe SONELGAZ est le 2^{ème} secteur économique stratégique, après la SONATRACH, en Algérie.

Il est l'unique distributeur de Gaz et électricité et seul pourvoyeur en énergie en Algérie ; il emploie plus 86000 travailleurs. Conscient de l'impact de ce secteur sur le plan économique, le pouvoir instaure une véritable omertà sur le groupe sonelgaz qu'il gère en privé avec un bras de fer avec les syndicats autonomes.

Quel est le contexte général ?

Issu d'un système militaire, le pouvoir algérien est autoritaire, totalitaire et antidémocratique, il s'oppose au dialogue, s'impose par la force en employant la violence et la répression, qui se traduit par les menaces, les intimidations, les interpellations et l'utilisation de la justice dans les emprisonnements des syndicalistes, des militants de la liberté d'expression et des journalistes et se maintient par la fraude aux élections à tous les niveaux et la corruption généralisée à tous les secteurs à travers le territoire national.

Le recours à la fraude massive a hypothéqué toutes les institutions de contrôles (Parlement et Sénat) qui sont en réalité, ni plus ni moins qu'une caisse à résonance du pouvoir et de ce fait toutes les lois scélérates, liberticides, et antisociales antipopulaires, passent sans la moindre obstruction.

La société civile n'a pas échappé à l'embrigadement, les syndicats et les associations qui ont refusé de rentrer dans les rangs ont fait l'objet de clonage et ont été réprimés.

Les raisons de la condamnation de Mellal Raouf .

En mars 2016, le syndicat national autonome des travailleurs du gaz et électricité, SNATEGS a saisi le groupe SONELGAZ sur la base de documents comportant des anomalies (surfacturations) dans l'établissement de factures et la Commission de Régulation, CREG en sa qualité d'organe de contrôle pour une expertise et évaluation éventuelle

Avril 2016, à la fin de l'expertise la CREG reconnaît et confirme une surfacturation, touchant plus de 08 millions de clients, exclusivement des foyers consommant la tension basse, pendant une période qui a duré plus de 10 années

L'expertise révèle un cas de corruption avérée car cette surfacturation n'a pas touché les industriels, propriétaires d'usines, ni les entrepreneurs consommant la moyenne et haute tension. En conclusion le gain manqué a été récupéré par la surfacturation des foyers et des démunis.

L'administration confrontée à la gravité du cas a rectifié les factures étant devant le fait accompli et acculée par les données de l'expertise.

Aout 2016, le groupe SONEGAS, entité lucrative, habituée à des pratiques de corruption voulant faire d'une pierre deux coups : Entraver l'implantation et l'ancrage d'un syndicat autonome au sein du groupe SONEGAS, face à la perte de vitesse de l'UGTA, qui est un syndicat accompagnateur et allié infailible et punir le président du SNATEGS pour son implication dans l'assainissement financier que le groupe SONEGAS considère comme une perte d'argent.

Le groupe SONEGAS porte plainte contre Mellal Raouf pour vol et divulgation de documents confidentiels qui sont pourtant publiés sur internet et à la portée du grand public.

Décembre 2016 Mellal Raouf a comparu devant le tribunal de Guelma pour les motifs sus cités, le procureur prononce deux ans de prisons fermes avec une amende de 500.000 dinars algériens et le juge le condamne à 6 mois de prison ferme avec une amende de 100.000 .DA

Le cas de Mellal Raouf est édifiant comme exemple, témoignant la corruption, la répression, la persécution et les atteintes aux libertés physiques des syndicalistes autonomes pour lesquels chaque jour a son lot de sacrifice, de souffrance et d'abnégation.

Considérant la gravité de l'atteinte au libre exercice du droit syndical et les menaces qui pèsent lourdement sur la liberté de Mellal Raouf, La CGATA appelle à une campagne internationale de solidarité et demande aux organisations internationales d'intervenir auprès du gouvernement algérien pour réintégration à son travail et annuler la condamnation arbitraire et illégale à l'encontre de Mellal Raouf et cesser toutes les poursuites judiciaires des autres syndicalistes ,suspendus et révoqués pour leurs activités syndicales au sein de la CGATA.

Le président de la CGATA

Rachid Malaoui

